



RÉSEAU DE TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- AUTOROUTE
- ROUTE NATIONALE
- VOIE FERRÉE PRINCIPALE
- VOIE FERRÉE SECONDAIRE
- TRAIN DE BANLIEUE ET GARE
- LIGNE HYDROÉLECTRIQUE
- GAZODUC
- TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION

CONTRAINTES NATURELLES

- PLAINE INONDABLE
- SECTEUR DE NON-REMBLAI
- ZONE DE RISQUE D'ÉROSION ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

CONTRAINTES ANTHROPIQUES

- SITE AQUATIQUE CONTAMINÉ
- ZONE DE NIVEAU SONORE ÉLEVÉ ET DE VIBRATION ET DISTANCE D'ÉLOIGNEMENT
- RAYON DE 500m À L'INTÉRIEUR DUQUEL LES NOUVELLES UNITÉS D'ÉLEVAGE SONT INTERDITES
- ZONE POTENTIELLE D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES COMMUNAUTAIRES
- ZONE LIMITROPHE À UNE VOIE FERRÉE

RISQUES ASSOCIÉS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ACTIVITÉS - CONTRAINTES ANTHROPIQUES

- (A) PARC INDUSTRIEL CHAMPLAIN
- (B) PARC INDUSTRIEL MONTCALM
- (C) AUTOROUTE 15
- (D) AUTOROUTE 30
- (E) ROUTE 132
- (F) VOIE FERRÉE DU CN
- (G) VOIE FERRÉE CP
- (H) VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
- (I) GAZODUC
- (J) USINE DE FILTRATION
- (K) RUETGERS POLYMÈRES LTÉE

TERRITOIRES D'INTÉRÊT

- COURS D'EAU
- SITE D'INTÉRÊT FAUNIQUE ET FLORISTIQUE
- AIRE PROTÉGÉE MDEFP

AUTRES COMPOSANTES

- PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
- ZONE AGRICOLE

CANDIAC

ANNEXE «C»
CONTRAINTES NATURELLES
ET ANTHROPIQUES

Juillet 2015

